 Westfalen	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
		Edition révisée n°: 3
		Date : 17 / 12 / 2014
		: 30 / 8 / 2013
Oxygène liquide réfrigéré		WAG-097B



2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques



5.1 : Matières comburantes

Danger



SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Oxygène liquide réfrigéré
N° FDS : WAG-097B
Description chimique : Oxygène liquide réfrigéré
 No CAS : 7782-44-7
 No CE : 231-956-9
 No Index : 008-001-00-8
N° d'enregistrement : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.
Formule chimique : O₂

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées


Utilisations pertinentes identifiées : Soudage, coupage et brasage.
 Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.
 Gaz de test ou d'étalonnage. Utilisation en laboratoire.
 Gaz de protection pour procédés de soudage.
 Utiliser dans la fabrication de composants électroniques ou photovoltaïques.
 Traitement d'eau.
 Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Westfalen France S.a.r.l.
 Parc d'Activités Belle Fontaine
 57780 Rosselange France
 Tél: +33 (0)3.87.50.10.40
 Fax: +33 (0)3.87.50.10.41
Adresse e-mail (personne compétente) : sdb@westfalen-ag.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0800803444

 Westfalen	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
		Edition révisée n°: 3
		Date : 17 / 12 / 2014
Oxygène liquide réfrigéré		WAG-097B

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers physiques : Gaz comburants - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Ox. Gas 1) - H270
Gaz sous pression - Gaz liquides réfrigérés - Attention - (CLP : Press. Gas Ref. Liq.) - H281

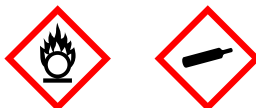
Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: O; R8

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogrammes de danger



- Code de pictogrammes de danger : GHS03 - GHS04
- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.
H281 - Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
- Conseils de prudence
 - Prévention : P244 - Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.
P282 - Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection du visage/ des yeux.
P220 - Tenir à l'écart des matières combustibles.
 - Intervention : P336+P315 - Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.
P370+P376 - En cas d'incendie : obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
 - Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

: Aucun(e).

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substance / 3.2. Mélanges

Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS No CE No Index No. Enregistrement	Classification(DSD)	Classification(CLP)
Oxygène liquide réfrigéré	: 100 %	7782-44-7 231-956-9 008-001-00-8 * 1	O; R8	Ox. Gas 1 (H270) Press. Gas Ref. Liq. (H281)


Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée.

* 3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.

Voir le texte complet des Phrases-R à la section 16. Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

 Westfalen	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
		Edition révisée n°: 3
		Date : 17 / 12 / 2014
		: 30 / 8 / 2013
Oxygène liquide réfrigéré		WAG-097B

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Évacuer la victime vers une zone non-contaminée.
- Contact avec la peau : En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : L'inhalation continue de concentrations supérieures à 75% peut causer des nausées, des étourdissements, des difficultés respiratoires et des convulsions.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Aucun(e).

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques** : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients. Entretient la combustion.
- Produits de combustion dangereux** : Aucun(e).


5.3. Conseils aux pompiers

- Méthodes spécifiques** : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Si possible, arrêter le débit gazeux. Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence. En cas de fuite ne pas arroser d'eau le récipient. Arroser l'espace environnant (depuis un endroit protégé) pour contenir le feu. Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.
- Équipements de protection spéciaux pour les pompiers** : Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) et un vêtement de protection étanche au gaz et résistant aux produits chimiques. Norme EN 943-2: Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides ou gazeux, aérosols et particules solides. Vêtements de protection étanches au gaz pour les équipes de secours. Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Essayer d'arrêter la fuite.
- Contrôler la concentration du produit rejeté.
- Assurer une ventilation d'air appropriée.
- Éliminer les sources d'inflammation.
- Évacuer la zone.
- Utiliser un vêtement de protection.
- Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
- Agir selon le plan d'urgence local.
- Se maintenir en amont du vent.

 Westfalen	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
		Edition révisée n°: 3
		Date : 17 / 12 / 2014
		: 30 / 8 / 2013
Oxygène liquide réfrigéré		WAG-097B

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

: Essayer d'arrêter la fuite.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Des renversements de liquide peuvent causer la fragilisation des matériaux de la structure.
 Ventiler la zone.
 Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre).

6.4. Référence à d'autres sections

: Voir aussi les sections 8 et 13.


SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Sécurité lors de l'utilisation du produit** : Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.
 La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.
 Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.
 N'utiliser ni huile ni graisse.
 Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
 Maintenir l'équipement sans huile ni graisse.
 Utiliser uniquement des lubrifiants et joints d'étanchéité approuvés pour service oxygène.
 Utiliser seulement avec des équipements nettoyés, agréés pour l'utilisation en oxygène et calculés pour les pressions dans les bouteilles.
 Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation.
 Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz.
 Ne pas respirer le gaz.
 Eviter de mettre à l'air le produit.
- Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz** : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.
 Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.
 Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).
 Interdire les remontées de produits dans le récipient.
 Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.
 Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.
 Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.
 Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .
 Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.
 Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.
 Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

: Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.
 Dans les stockages, séparer des gaz inflammables et des autres matières inflammables. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes .
 Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C. Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite. Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.
 Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
		Edition révisée n°: 3
		Date : 17 / 12 / 2014
		: 30 / 8 / 2013
Oxygène liquide réfrigéré		WAG-097B

SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)

Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion. Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e).

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL: niveau dérivé sans effet (travailleurs)

: Aucune donnée disponible.

PNEC: concentration prévisible sans effet

: Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

: Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.
Éviter les atmosphères enrichies en oxygène (>23,5%).
Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz comburants sont susceptibles d'être relâchés.
Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.
Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

: Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:
Choisir des Équipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.
Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.

• **protection des yeux/du visage**

: Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.
Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert.
Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux.

• **Protection de la peau**

- **Protection des mains**

: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.

- **Divers**

: Envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistant au feu.
Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée.
Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.
Norme EN ISO 20345: Équipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

• **Protection respiratoire**


: Aucune n'est nécessaire.

• **Risques thermiques**

: Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert.
Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid.

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

: Aucune n'est nécessaire.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
		Edition révisée n°: 3
		Date : 17 / 12 / 2014
		: 30 / 8 / 2013
Oxygène liquide réfrigéré		WAG-097B

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique à 20°C / 101.3kPa	: Gaz.
Couleur	: Liquide bleuté.
Odeur	: Non détectable à l'odeur.
Seuil olfactif	: La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
Valeur du pH	: Non applicable.
Masse molaire [g/mol]	: 32
Point de fusion [°C]	: -219
Point d'ébullition [°C]	: -183
Température critique [°C]	: -118
Point d'éclair [°C]	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Vitesse d'évaporation (éther=1)	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]	: Non-inflammable.
Pression de vapeur [20°C]	: Non applicable.
Densité relative, gaz (air=1)	: 1,1
Densité relative, liquide (eau=1)	: 1,1
Solubilité dans l'eau [mg/l]	: 39
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow]	: Non applicable aux gaz non organiques.
Température d'auto inflammation [°C]	: Non applicable.
Viscosité à 20°C [mPa.s]	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Comburant.
- Coefficient d'équivalence oxygène (Ci)	: 1

9.2. Autres informations

Autres données	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.
----------------	---

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

: Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses


: Oxyde violemment les matières organiques.
 Risque d'explosion si le produit se répand sur des structures en matériaux organiques (par ex. bois ou asphalte).

10.4. Conditions à éviter

: Aucune dans les condition d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

: Peut réagir violemment avec les matières combustibles.
 Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques.
 Peut réagir violemment avec les agents réducteurs.
 Prendre en compte, pour le cas où il y aurait inflammation, le risque potentiel de toxicité dû à

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7
		Edition révisée n°: 3
		Date : 17 / 12 / 2014
		: 30 / 8 / 2013
Oxygène liquide réfrigéré		WAG-097B

SECTION 10. Stabilité et réactivité (suite)

la présence de polymères chlorés ou fluorés dans les canalisations d'oxygène en haute pression (>30 bar) .
 Maintenir l'équipement sans huile ni graisse.
 Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

10.6. Produits de décomposition dangereux

: Aucun(e).

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.
Corrosion cutanée / irritation cutanée	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Cancérogénicité	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Mutagénicité des cellules	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité pour la reproduction	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Danger par inhalation	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB


: Pas classifié comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

: Peut causer des dégâts à la végétation par le gel.
 WGK0 - En général, non dangereux pour l'environnement aquatique.

Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).

Effet sur le réchauffement global : Aucun(e).

 Westfalen	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8
		Edition révisée n°: 3
		Date : 17 / 12 / 2014
Oxygène liquide réfrigéré		: 30 / 8 / 2013
Oxygène liquide réfrigéré		WAG-097B

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- : Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré.
 Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
 Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 "Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>.
 Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques.
- Liste des déchets dangereux** : 16 05 04: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses.

13.2. Informations complémentaires

: Aucun(e).

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU : 1073
 Étiquetage ADR, IMDG, IATA



: 2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques
 5.1 : Matières comburantes

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par route/rail (ADR/RID) : OXYGÈNE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ
 Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : OXYGEN, REFRIGERATED LIQUID
 Transport par mer (IMDG) : OXYGEN, REFRIGERATED LIQUID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport par route/rail (ADR/RID)
 Classe : 2
 Code de classification : 3 O
 I.D. n° : 225
 Restriction de passage en tunnels : C/E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie C et D lorsque les marchandises sont transportées en citerne; Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)
 Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2 (5.1)

Transport par mer (IMDG)
 Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2 (5.1)


Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C
 Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-W

14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable.
 Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable.
 Transport par mer (IMDG) : Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).

 Westfalen	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9
		Edition révisée n°: 3
		Date : 17 / 12 / 2014
Oxygène liquide réfrigéré		: 30 / 8 / 2013
		WAG-097B

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).

Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Instruction(s) d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : P203

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo : DO NOT LOAD IN PASSENGER AIRCRAFT.

Avion cargo seulement : FORBIDDEN.

Transport par mer (IMDG) : P203

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients:

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.

- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.

- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Restrictions d'utilisation : Aucun(e).

Réglementation Seveso 96/82/EC : Listé.


Législation nationale

Réglementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

Classe de danger aquatique Allemagne : WGK0 - En général, non dangereux pour l'environnement aquatique.

 Westfalen	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 10
		Edition révisée n°: 3
		Date : 17 / 12 / 2014
		: 30 / 8 / 2013
Oxygène liquide réfrigéré		WAG-097B

SECTION 16. Autres informations

- Indication de changements** : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010.
- Conseils relatifs à la formation** : S'assurer que les opérateurs comprennent les risques que présente l'enrichissement en oxygène.
- Autres données** : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.
- Liste du texte complet des Phrases-R en section 3** : R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3** : H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.
H281 - Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
- DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** : Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.
Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites .

Fin du document